

**Affiché en Mairie le 12 août 2021**

CONSEILLERS EN EXERCICE :	35
PRÉSENTS :	24
ABSENTS :	11
POUVOIRS :	10
VOTANTS :	34

**CONVOQUÉS LE : 30 juillet 2021**

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AOÛT 2021

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Jeudi Cinq du mois d'Août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – M. Jules FRAIR – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – M. Sébastien THOMAS – Mmes Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

**ÉTAIENT ABSENTS :** M. Louis ANDRÉ (excusé ; Pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mme Marguerite MURAT (excusée ; Pouvoir donné à M. Jules FRAIR) – M. Teddy BARBIN – Mme France-Enna URBINO (excusée ; Pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – M. Marcellin ZAMI (excusé ; Pouvoir donné à Mme Sylvia HENRY) – Mme Mévice VÉRITÉ (excusée ; Pouvoir donné à Mme Mégane BOURGUIGNON) – M. Jimmy DAMO (excusé ; Pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Mme Nina PAULON (excusée ; Pouvoir donné à M. Jules FRAIR) – MM. Stéphane URIE (excusé ; Pouvoir donné à Mme Wennie MOLIA) – David LUTIN (excusé ; Pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Lucas ALBERI (excusé ; Pouvoir donné à M. Emmerly BEAUPERTHUY).

**Madame Mégane BOURGUIGNON a été désignée secrétaire de séance à la majorité.**

***En préambule, le maire a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil municipal et au personnel administratif présent.***

***Après avoir procédé à l'appel nominal des membres et constaté que le quorum est atteint, il a indiqué que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.***

***Le maire a rappelé que conformément à la réglementation, il convient de désigner préalablement un secrétaire de séance.***

**A cet effet, madame Mégane BOURGUIGNON a été désignée en qualité de secrétaire de séance à la majorité des voix exprimées.**

**Il a en outre indiqué que compte tenu des nouvelles restrictions sanitaires annoncées par le préfet lundi dernier, après l'envoi de la convocation, aux fins de lutter contre la propagation du virus Covid-19, la séance doit se tenir à huis clos, conformément à l'arrêté préfectoral du 4 août 2021.**

**Il a de ce fait rappelé, que la collectivité a pris les dispositions nécessaires pour retransmettre sur internet ladite séance.**

**Ainsi, le maire a soumis à l'approbation du Conseil municipal, la tenue de la présente séance à huis clos, conformément à l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales et a précisé, que cette décision fera l'objet d'une délibération.**

**Enfin, avant de passer à l'analyse des 17 points que comporte l'ordre du jour, le maire a invité le Conseil municipal à observer une minute de silence en mémoire à monsieur Jacob DESVARIEUX, membre du Groupe KASSAV, qui nous a récemment quitté. Il a salué la mémoire de cet illustre musicien du territoire Levantais, qui a contribué au rayonnement d'un pan de la culture Guadeloupéenne, à travers le monde.**

**L'assemblée a ainsi délibéré sur les affaires suivantes :**

**1 – Décision du Conseil municipal de se réunir à huis clos en sa séance du 5 août 2021 – Adopté à la majorité des voix exprimées : Contre : J. FRAIR, J. LAQUITAINE, S. HENRY, Y. BÉZIAT, J. VIROLAN, G. JEANNE**

Monsieur Guy BACLET a rejoint la séance au moment du vote de ce point, portant le nombre d'élus présents à 21 et votant à 31.

**2 - Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 28 juin 2021 – Le Conseil a voté contre l'adoption du Procès-verbal - Contre : L. MONTOUT, W. MOLIA, N. LOUIS, J. FRAIR, E. BEAUPERTHUY, M. R ADELAIDE, J. LAQUITAINE, S. HENRY, R. BELLEVAL, N. CELINI, Y. BÉZIAT, J-C CHRISTOPHE, J. VIROLAN, G. JEANNE - Abstention : J. DINO, M. BORDELAIS, P. PIERRE-JUSTIN.**

Monsieur Patrice PIERRE-JUSTIN a rejoint la séance au début de ce point, portant le nombre d'élus présents à 22 et votant à 32.

Puis, mesdames Elodie CLARAC et Sandra MOLIA ont consécutivement rejoint la séance au cours de ce point, avant le vote, portant le nombre d'élus présents à 24 et votant à 34.

Enfin, monsieur Sébastien THOMAS et madame Elodie CLARAC se sont successivement absentes au cours de ce point, avant la mise au vote du procès-verbal, portant ainsi le nombre d'élus présents à 22 et votant à 32. Le quorum reste toutefois maintenu.

### **PROPOSITION DE MOTION**

Après que le président de séance ait introduit le point n°2, madame Wennie MOLIA, troisième adjointe au maire, est intervenue au nom de la majorité des élus du Conseil municipal, et a sollicité du maire son assentiment afin de présenter une motion et la soumettre aux membres de l'assemblée délibérante pour vote.

Celle-ci portait sur les points suivants :

- Annulation de la délibération du Conseil municipal du 23 juillet 2020, relative à la mise en place d'un Conseil municipal bénévole ;

- Attribution et fixation d'une indemnité attachée à la fonction des élus municipaux, prenant effet à partir du 5 juillet 2020 - date de l'installation du Conseil municipal ;
- Suppression des délégations accordées au maire par le Conseil municipal, par délibération du 5 juillet 2020, conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Rupture du contrat de monsieur Edwing LAUPEN, directeur de Cabinet, avec prise d'effet immédiate ;
- Le report des autres points à l'ordre du jour à une séance ultérieure.

Il convient de noter, qu'après de nombreux échanges découlant de la lecture de ladite motion, et sans l'accord préalable du président de séance, celle-ci a été mise au vote, par madame Sylvia HENRY, Conseillère municipale.

Les conseillers municipaux ayant pris part à ce vote et votés pour cette motion sont les suivants :

- Liliane MONTOUT ;
- Wennie MOLIA ;
- Nanouchka LOUIS ;
- Jules FRAIR ;
- Emmery BEAUPERTHUY ;
- Marie-Renée ADELAIDE
- Josy LAQUITAINE ;
- Sylvia HENRY ;
- Rebecca BELLEVAL ;
- Jocelyne VIROLAN ;
- Ghylaine JEANNE.

S'agissant du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 28 juin 2021, les membres du Conseil ont majoritairement voté "Contre" l'adoption de ce procès-verbal.

Il apparait donc nécessaire de le soumettre à nouveau, lors du prochain Conseil, aux membres de l'assemblée délibérante, après avoir apporté les modifications demandées.

### ***3 – Prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation – Point ayant uniquement fait l'objet d'une présentation***

Madame Elodie CLARAC, et monsieur Sébastien THOMAS sont revenus au cours de ce point, portant le nombre d'élus présents à 24 et votant à 34.

Puis, mesdames Rebecca BELLEVAL, Wennie MOLIA, Sylvia HENRY, Nadia CELINI, Jocelyne VIROLAN et monsieur Jules FRAIR se sont absentés successivement, et de manière momentanée au cours de ce point.

A l'issue du vote de la motion, mesdames Liliane MONTOUT, Wennie MOLIA, Nanouchka LOUIS, Marie-Renée ADELAIDE, Sylvia HENRY, Rebecca BELLEVAL, Maguy BORDELAIS, Jocelyne VIROLAN et Ghylaine JEANNE ainsi que messieurs Jules FRAIR, Emmery BEAUPERTHUY, Josy LAQUITAINE et Sébastien THOMAS ont définitivement quitté la séance, portant le nombre d'élus présents à 11 et votant à 15. Le quorum reste toutefois maintenu.

A noter, qu'immédiatement après les discussions suscitées par la présentation de cette affaire, au moment de passer au vote du présent point, et sans l'accord préalable du maire, madame Sylvia HENRY, Conseillère municipale a interrompu la séance pour soumettre une seconde fois au vote de l'assemblée délibérante, ladite motion.

A l'issue de ce vote, 13 adjoints et conseillers municipaux confondus ont définitivement quitté la séance.

Aussi, le maire a proposé aux membres présents de lever la séance et d'ajourner les autres points à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**4 – Accord cadre à bons de commande pour l'achat et la livraison de denrées alimentaires pour les besoins de la restauration collective de la ville de Gosier - Affaire ajournée**

**5 – Encadrement de la pause méridienne, des accueils périscolaires et de loisirs pour les enfants de la ville du Gosier - Accord-cadre à bons de commande - Affaire ajournée**

**6 – Protection fonctionnelle à un agent du cimetière de la ville du Gosier - Madame Christelle DAUMONT - Affaire ajournée**

**7 – Octroi de la protection fonctionnelle à un élu de la ville du Gosier - Monsieur Josy LAQUITAINE - Affaire ajournée**

**8 – Avenant n°1 a la convention de mise en œuvre de la procédure de transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité – Actes d'urbanisme, actes de commande publique et actes budgétaires - Affaire ajournée**

**9 – Renouvellement de mise à disposition de personnel de la crèche municipale au profit de la Société People and Baby - Affaire ajournée**

**10 – Délibération de mise en œuvre des lignes directrices de gestion - Affaire ajournée**

**11 – Approbation du projet “Socle numérique dans les écoles élémentaires” dans le cadre du plan de relance - Affaire ajournée**

**12 – Subvention exceptionnelle octroyée à l'association Gosier Athlétic Club (GAC) - Affaire ajournée**

**13 – Transfert vers la Communauté d'Agglomération “La Riviera du Levant” des subventions relatives au projet de réalisation des terrains de tennis - Affaire ajournée**

**14 – Projet de reprise du résultat du Syndicat intercommunal des Grands Fonds (SIGF) suite à sa liquidation - Affaire ajournée**

**15 – Délibération fixant le montant des indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux - Affaire ajournée**

**16 – *Projet d'affectation du résultat de l'exercice 2020 - Budget de la Ville - Affaire ajournée***

**17 – *Projet de budget supplémentaire 2021 de la Ville - Affaire ajournée***

**18 – *Modification du règlement intérieur du Conseil municipal (Mandature 2020-2026) - Affaire ajournée***

**La séance est levée à 20h41**

**Fait au Gosier, le 12 août 2021**

**Le Maire,**

**Cédric CORNET**